

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRAINES

Compte-rendu des décisions Séance du 23 avril 2015

L'an deux mil quinze, le mardi 23 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune d'AIRAINES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Albert NOBLESSE, Maire.

Etaient présents: M. Albert NOBLESSE, Maire, M. Hervé CAGNY, Mme Véronique CROISSET, M. Dominique BAILLEUL, Mme Paulette LOEUILLET, M. Marcel LENEL, Adjoints, MM. Daniel JOLY, Philippe POIREL, Mme Laurence PADÉ, M. François ROUILLARD, Mmes Jacqueline QUILLET, Déborah VAUDET, M. Jérémy LEROY, Mmes Mélanie BLANCHARD, Marie-Hélène BOIGNET, M. Thierry FORMET, Mme Peggy FLANDRE, M. Philippe DAMONNEVILLE et Mme Karine BARTHEY, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés: MM. /

Etaient absents : MM. /

Secrétaire de séance: M. Daniel JOLY.

Le compte rendu de la réunion du 21 avril 2015 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion fixée au 30 avril 2015.

Monsieur Daniel JOLY est désigné secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux points à l'ordre du jour sont reportés :

- Le point 2015.04.12 : Budget Ville - Fiscalité Directe Locale 2015 – Vote des taux (par manque d'information administrative)
- Le point 2015.04.13 : Subventions annuelles 2015 aux associations (suite au courrier de M. POIREL)

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu ce jour du Préfet sur l'adoption des comptes administratifs, précisant que le compte administratif doit être précédé de celui du compte de gestion, établi par le comptable public.

2015.04.08 : Budget Eau et Assainissement : Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CAGNY, Adjoint aux Finances pour présenter le compte administratif.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte que ne soit lus que les chapitres, le détail par article ayant été étudié lors de la réunion de la commission de finances du 21 avril 2015. M. CAGNY donne donc lecture des différents chapitres du compte administratif 2014 qui fait apparaître un résultat négatif dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2014 :

Résultat de l'exercice 2014	
Section de fonctionnement	-150 982,46
Section d'investissement	-54 701,51
Résultat global de l'exercice 2014	-205 683,97

Quant au compte administratif 2014, il s'établit comme suit :

Compte administratif 2014	
Résultat de fonctionnement exercice 2014	-150 982,46
Résultat de fonctionnement cumulé 2013	167 054,57
Résultat de fonctionnement cumulé 2014	16 072,11
Résultat d'investissement exercice 2014	-54 701,51
Résultat d'investissement cumulé 2013	383 155,82
Résultat d'investissement cumulé 2014	328 454,31
Résultat GLOBAL 2014	344 526,42

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à M. Hervé CAGNY et quitte la salle.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur Hervé CAGNY propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (Mme Jacqueline QUILLET, Mme Marie-Hélène BOIGNET, Mme Peggy FLANDRE, M. Philippe DAMONNEVILLE et M. Thierry FORMET), adopte le compte administratif 2014.

M. CAGNY fait part du résultat à Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance et remercie l'ensemble de ses collègues.

2015.04.09 : Budget Eau et Assainissement : Compte de Gestion 2014

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014** ;

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2013** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant le compte de gestion établi par :

Monsieur Philippe WARMEL, receveur municipal de la Commune d'Airaines du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014.

et Monsieur Pascal TAVERNE, receveur municipal de la Commune d'Airaines du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2014.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2014.

2015.04.10 : Budget Eau et Assainissement : Affectation du Résultat 2014

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Résultats de l'exercice 2014	- 54 701,51 €		- 150 982,46 €	
Résultats antérieurs de l'exercice 2013	+ 383 155,82 €		+ 167 054,57 €	
Résultats cumulés au 31/12/2014	R001	+ 328 454,31 €	R002	+ 16 072,11 €
Restes à réaliser 2014 – Dépenses -	- 121 728,00 €			
Restes à réaliser 2014 – Recettes -	0,00 €			
Solde d'exécution	+ 206 726,31 €		+ 16 072,11 €	

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement;

***DECIDE** par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (Mme Marie-Hélène BOIGNET, Mme Peggy FLANDRE, M. Philippe DAMONNEVILLE et M. Thierry FORMET), d'affecter le résultat comme suit :*

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014		
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	0,00 €	
2) Affectation : Report en fonctionnement R002		+ 16 072,11 €

2015.04.11 : Budget Eau et Assainissement : Budget Primitif 2015

Le présent budget primitif 2015 a fait l'objet d'une étude approfondie en commission de finances le mardi 21 avril 2015. La section de fonctionnement présentait un déficit de 50 371€, malgré l'augmentation de 0,20 centimes du prix de l'eau ainsi que celui de l'assainissement. Plusieurs hypothèses avaient été émises, une seule était acceptée par le receveur : mettre deux membres du personnel du service de l'eau à disposition de la commune pour une période de 11 mois afin de couvrir ce déficit qui sera donc prélevé sur les charges de personnel de la section de fonctionnement du budget de la commune.

Monsieur le Maire fait un bref historique du compte administratif précédent et des nombreuses factures en retard qui ont dû être réglées dont celles de l'UPCL dont les charges de fonctionnement croissent régulièrement. Il ajoute qu'il y a pour plus de 100 000€ de factures impayées au service de l'eau. Il précise que beaucoup de travaux sont à réaliser en 2015 sur la station de dépollution et sur la station de pompage Route de Montagne-Fayel. Par ailleurs il insiste sur la nécessité de rechercher le patrimoine du réseau d'eau potable que la commune est tenue de réaliser. Monsieur ROUILLARD trouve bien dommage qu'une ville comme Airaines ne dispose pas de plans précis du réseau d'eau potable. Monsieur LENEL indique qu'il y a de gros problèmes de fuites en raison du vieillissement du réseau et que les réparations sont nécessaires voire obligatoires pour tenir compte des injonctions de mises aux normes de l'Agence de l'Eau.

Madame BOIGNET demande ce qu'il s'est passé début mars, ayant constaté des écoulements bizarres sur le sol du côté de la station de dépollution. M. le Maire lui répond que ces écoulements ont eu lieu suite à une panne des automates et que le maximum a été fait pour les remettre en état le plus vite possible.

Monsieur LENEL indique que la SATESE oblige actuellement à revoir les travaux demandés sur les prélèvements il y a très peu d'années.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur CAGNY présente le budget 2015. Ce document ayant fait l'objet d'une étude approfondie lors de la réunion de la commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal, avec l'accord de l'assemblée, il en donne lecture chapitre par chapitre. Monsieur FORMET demande qui a réalisé le tableau d'amortissement. Madame VERLANT lui répond que c'est le receveur Monsieur TAVERNE qui lui a envoyé par mail.

Les deux sections sont équilibrées en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement à 586 993€.
- Section d'investissement à 425 498€.

Monsieur LENEL précise qu'en recettes d'investissement, n'apparaît pas la subvention demandée à hauteur de 50% pour l'auto-surveillance de la station de dépollution dont le dossier a été jugé recevable. Mais étant en attente de l'arrêté, cette recette ne peut être inscrite au budget.

Au sujet de la liste du personnel jointe au budget, Madame BOIGNET demande à Madame VERLANT quelques précisions, notamment sur les contrats aidés, CUI, CAE... quant à leur fonction, la durée etc.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre et 5 abstentions, (Mme Jacqueline QUILLET, Mme Marie-Hélène BOIGNET, Mme Peggy FLANDRE, M. Philippe DAMONNEVILLE et M. Thierry FORMET), adopte le budget primitif 2015.

2015.04.14 : Communications du Maire et interventions des Adjointes

Afin de mettre en garde les membres de l'assemblée, Monsieur le Maire donne lecture d'un mail frauduleux avec le logo « République Française » que lui a transmis le receveur.

Il invite les membres du conseil municipal à être présents très nombreux à la cérémonie du 8 mai. Il ajoute qu'un courrier dans ce sens a été adressé au directeur de l'école élémentaire et à la directrice de l'école maternelle ; un appel a été fait auprès des parents et des enfants.

- Intervention de Mme CROISSET : PROJET ÉDUCATIF COMMUNAL

Mme Véronique CROISSET informe l'assemblée que comme elle l'avait expliqué lors de la dernière réunion du conseil municipal, le ministère de la cohésion sociale nous demande de définir les objectifs du projet éducatif.

*Il englobe le **Projet Educatif Territorial** que nous avons mis en place avec la réforme des rythmes scolaires pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire et le **Contrat Enfant Jeunesse** (en cours de réécriture).*

*Le **projet éducatif global d'AIRAINES** a vocation à définir une politique plus large pour l'ensemble des enfants et des jeunes (0 à 25 ans) et doit permettre à chaque jeune de son territoire de trouver une solution en termes de poursuite d'études, de formation ou d'insertion.*

Elle rappelle la finalité et l'axe essentiel de ce projet qui concerne la citoyenneté. L'objectif est de construire de futurs citoyens responsables, avertis, engagés, capables de se prendre en charge dans tous les actes de la vie quotidienne et de participer à sa réussite scolaire, sociale et professionnelle.

*Ce projet s'inscrit dans **une démarche partenariale concertée** en associant les élus, les responsables d'associations et des clubs sportifs, les directeurs d'écoles et/ou leurs représentants, le Principal du collège et/ou les membres de l'équipe de direction, ainsi que toutes les institutions qui travaillent dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la formation et de l'insertion : CAF, conseil départemental, Communauté de communes, MSA, DDCS, etc.,*

*L'élaboration du projet communal avait commencé avec une **1^{ère} phase de diagnostic partagé** entre élus le 29 janvier 2015 : l'ensemble du conseil municipal s'était réuni et avait réfléchi à quelques objectifs et actions possibles.*

*Il y a eu une **seconde phase de diagnostic partagé le 31 mars 2015** avec les milieux associatifs, le collège, les écoles où nous avons engagé une seconde phase de réflexion.*

Je laisse la parole à Madame QUILLET qui s'occupe également du dossier avec Monsieur POIREL.

- Intervention de Mme QUILLET : Diagnostics partagés

Depuis Septembre 2014, la Municipalité d'Airaines et Madame Véronique CROISET- Adjointe aux Affaires scolaires, en partenariat avec les collectivités, les institutions, les écoles et le collège, les associations et tous les acteurs locaux, s'est engagé dans un projet éducatif communal et donc a entrepris la mise en place d'un **Plan d'Action Social**, poursuivant plusieurs objectifs :

- Mise en place du PEDT
- Répondre aux besoins de la population Airainoise ;
- Renforcer l'efficacité des politiques et des actions identifiées comme prioritaires ;
- Affirmer les engagements politiques ;

Basé sur la prévention et la proximité, le Plan d'Action Social se décline selon une démarche territoriale (toute la commune d'Airaines) et plus largement à l'ensemble du territoire Airainois (acteurs locaux et habitants).

Le Plan d'Action Social vise ainsi à favoriser l'émergence de projets impliquant de manière coordonnée les différents acteurs locaux et suscitant la participation active des habitants.

Les objectifs:

- Créer un **Observatoire Social Local** (= un outil d'analyse des besoins sociaux. En liaison avec des partenaires internes et externes, il collecte des données quantitatives et qualitatives sur les différentes problématiques sociales locales : Education, Habitat et cadre de vie, Accès aux droits, Précarité/Surendettement, Isolement, Délinquance...).
- Poser des **Diagnostics** pour chaque tranche de population, et les relier aux problématiques repérées sur le terrain et y apporter un début de réponse, une solution et/ou créer un dispositif d'aide et de suivi.
- Faciliter la **Mobilisation et la Coordination** des différents intervenants
- Diversifier les **Moyens d'intervention** en fonction de l'analyse des besoins

C'est dans ce cadre que sont réalisés depuis quelques temps, les Diagnostics partagés des personnes ressources sur le territoire Airainois sur la Thématique de la « Jeunesse, Enfance et petite Enfance ». Les travaux sont menés par Mesdames Véronique CROISET et Jacqueline QUILLET et Monsieur Philippe POIREL. Ces diagnostics visent à identifier les principales problématiques et les pistes d'actions envisageables. Ils s'appuient pour cela sur le ressenti des différents acteurs locaux concernés (élu, professionnels, tissu associatif, habitants...).

Deux principes fondateurs sont à la base des diagnostics :

- La participation active de tous les acteurs locaux sous forme de réunions de concertation de groupe et/ou enquêtes réalisées pour recueillir leur opinion ;
- La mise en commun des réflexions et opinions de ces acteurs grâce au dialogue et à la concertation. Le débat doit alors permettre de définir de manière concertée les principales problématiques de la commune et les objectifs d'actions souhaitées.

L'application de ces principes aboutit à un diagnostic participatif et partagé dans lequel l'expertise de chaque champ de compétence,

(sanitaire/social/éducatif/emploi/formation/logement/sport/culture/loisirs...) est prise en compte.

Un diagnostic partagé suppose une analyse quantitative et qualitative des ressources (services, projets existants...) dans tous les domaines (social, économique, sanitaire, éducatif...) sur le territoire identifié. Il est également question d'identifier les différents liens entre les partenaires. C'est pourquoi, les réunions de concertation et/ou entretiens individuels avec chaque acteur sont indispensables.

Deux phases de travaux ont déjà été menées en réunion de concertation et une troisième phase est en cours sous la forme d'entretiens individuels auprès de toute la population.

Ces séances de travail sont déjà très productives. Elles sont ouvertes à toutes et à tous.

* Le Conseil Municipal a choisi de classer les priorités par tranches d'âge. De 0-3 ans aux 18-25 ans avec une rubrique Parentalité.

* Le groupe des Enseignants, des parents d'élèves et du tissu Associatif a choisi de classer les priorités par thématiques : La Jeunesse - L'Ecole - La Parentalité - La Culture - Les Infrastructures - La Santé - L'Environnement - La population

Une fois le travail fini, nous inviterons chacun des acteurs à une restitution en séance plénière et présenterons le plan d'action avec des propositions d'outils à mettre en place. Des pistes se dégagent déjà (Appel à projets pour les associations et répertoire, Conseil des Séniors, Journée Citoyenne...). Tout cela se validera ensemble, en concertation.

- Questions diverses

- Monsieur DAMONNEVILLE demande pour quelles raisons le sens de circulation a été inversé Place du Commandant Seymour (devant chez le notaire). Monsieur le Maire explique que c'est en raison d'une personne à mobilité réduite qui, pour accéder à son lieu de travail, était obligée de prendre le sens interdit pour lui permettre de se garer contre le trottoir afin de sortir plus facilement de son véhicule. Cette situation avait induit en erreur un autre automobiliste qui s'étant fait verbaliser, avait fait appel. C'est donc suite à un courrier de la Préfecture et un travail de réflexion de Monsieur LENEL et du policier que ce sens a été inversé. Monsieur DAMONNEVILLE regrette que les gendarmes d'Airaines ne se soient pas montrés plus indulgents dans les jours qui ont suivi ce changement car des habitudes avaient été prises.

- Monsieur Philippe DAMONNEVILLE demande à Monsieur le Maire pourquoi il a amené de la terre sur le terrain de l'église de Dreuil, puis l'a fait enlever. Monsieur le Maire explique que la terre a été apportée par l'entreprise LAMORY en provenance de l'ex-entreprise BONDUEL. Sur une dénonciation auprès de la DREAL, cet organisme est intervenu et ayant constaté que la terre contenait effectivement des éléments polluants, il a demandé qu'elle soit évacuée ; ce qu'a fait l'entreprise LAMORY.

- Madame VAUDET demande que le traitement des mauvaises herbes sur les trottoirs aux abords des écoles ne se fasse pas au moment des sorties pour éviter aux enfants de marcher dans le produit. Monsieur LENEL lui répond que des dispositions avaient été prises dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 35.

Procès-verbal de la réunion du 23 avril 2015, les membres du Conseil Municipal :

1	Monsieur	BAILLEUL	Dominique	
2	Madame	BARTHEY	Karine	
3	Madame	BLANCHARD	Mélanie	
4	Madame	BOIGNET	Marie-Hélène	
5	Monsieur	CAGNY	Hervé	
6	Madame	CROISET	Véronique	
7	Monsieur	DAMONNEVILLE	Philippe	
8	Madame	FLANDRE	Peggy	
9	Monsieur	FORMET	Thierry	
10	Monsieur	JOLY	Daniel	
11	Monsieur	LENEL	Marcel	
12	Monsieur	LEROY	Jérémy	
13	Madame	LOEUILLET	Paulette	
14	Monsieur	NOBLESSE	Albert	
15	Madame	PADÉ	Laurence	
16	Monsieur	POIREL	Philippe	
17	Madame	QUILLET	Jacqueline	
18	Monsieur	ROUILLARD	François	
19	Madame	VAUDET	Déborah	

